

Sujet : [INTERNET] Sancoins : opposition au projet : Demande de consultation du bail entre la mairie et VALECO

De : > mlthiam (par Internet)

Date : 01/05/2024 à 11:38

Pour : ddt-epsancoins@cher.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

À la suite de notre entrevue hier, le 30 avril 2024 en mairie de Sancoins, moi, Mansour THIAM, vous adresse cette seconde lettre afin d'exprimer mon étonnement et mes interrogations concernant le projet de centrale photovoltaïque aux Varissons, Sancoins.

Rapprochement avec VALECO

En premier lieu, je suis surpris que la mairie ait choisi de se rapprocher de VALECO dès le début de l'année 2021 pour ce projet comme j'ai pu le lire sur la contribution consultable en mairie de Claude Geffard, adjoint au maire. Pourquoi cette entreprise en particulier a-t-elle été sélectionnée ? Y a-t-il eu un appel d'offres ou une mise en concurrence ? Je n'ai trouvé aucune information à ce sujet dans les documents de l'enquête publique.

Absence de bail

Par ailleurs, malgré mes recherches, je suis surpris de ne pas trouver dans les documents de l'enquête publique le bail ou la promesse de bail entre la mairie et VALECO. Ce bail est pourtant crucial pour comprendre les conditions dans lesquelles VALECO est autorisée à agir sur le terrain et à déposer un permis de construire mais aussi les conditions financières de l'accord entre les deux parties ; sans ce bail, il est difficile de se faire une opinion éclairée sur le projet.

Manque de transparence

Je suis également étonné de ne pas avoir accès à une délibération du conseil municipal donnant pouvoir au maire de signer un tel bail. Cette délibération est pourtant obligatoire pour que le bail soit juridiquement valable. Son absence suscite des interrogations sur la transparence du processus décisionnel ; si l'absence de délibération est avérée, alors cela constituerait une irrégularité grave qui entacherait la légitimité du projet.

Consultation du bail

Je vous prie donc de bien vouloir me permettre de consulter le bail ou promesse de bail entre la mairie et VALECO. Ce document est indispensable pour que je puisse comprendre les tenants et les aboutissants de ce projet et formuler une opinion éclairée.

Questions sur le droit applicable

En effet, la nature juridique du terrain (domaine public ou privé) et les clauses du bail éventuel auront une incidence sur le droit applicable au projet. Si les parcelles appartiennent au domaine privé de la commune le droit privé s'applique. En revanche, si le bail comporte une clause dite "exorbitante", il s'agirait d'un contrat dit « administratif » et le droit public s'appliquerait avec pour voie de conséquence l'obligation de mise en concurrence.

Conclusion

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande et vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Mansour THIAM